

Public :

Toute personne ayant un contact régulier avec des mineurs dans un cadre bénévole ou professionnel

Prérequis :

Aucun

Durée :

1 journée (7 heures)

Coût :

A déterminer

Date :

A définir

Lieu :

Au sein de l'organisation bénéficiaire de la formation.

Modalités de suivi :

Formation en présentiel

Méthodes :

Exposés
Echanges autour de situations concrètes
Mises en situations

Animation :

Gaëtan GRAFTEAUX - Juriste,
Secrétaire général d'ADELIE

Evaluation :

QCM en amont, durant et en fin de formation

Formation IRIS

Objectifs :

- Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est victime de maltraitements
- Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime
- Informer les personnes et institutions compétentes
- Se représenter les conséquences de son action ou de son inaction

Programme :

1- Identifier les signaux pouvant suggérer qu'un enfant est en danger

- Les biais dans notre perception des maltraitements
- les définitions et formes de maltraitements
- La méthodologie d'identification des signes
- Les symptômes des enfants maltraités

2- Réagir de façon adaptée à la parole d'un mineur victime

- Distinction accueil et recueil de la parole
- Les conditions de l'accueil de la parole du mineur
- Votre posture vis à vis du mineur
- L'adaptation nécessaire au mineur

3- Informer les personnes et institutions compétentes

- Les mécanismes d'information auprès du Département
- Les mécanismes d'information auprès de la justice
- Le contenu indispensable des écrits

4- Se représenter les conséquences de son action ou de son inaction

- Les conséquences pour l'enfant
- Les conséquences pour les proches de l'enfant
- Les conséquences pour celui qui informe